

Municipalité de St-Germain-de-Grantham

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR la soussignée, Nathalie Lemoine, Directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire le 1 octobre 2018 à 19 heures 30, à la salle du conseil municipal, situé au 233, Chemin Yamaska ;

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Réduire la marge arrière à sept (7) mètres en remplacement de la marge arrière actuelle de neuf (9) mètres

Ladite propriété est située au **413, rue Daniel**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à St-Germain-de-Grantham ce 5^e jour du mois de septembre 2018



Nathalie Lemoine, directrice générale
